

Une proposition didactique pour un enseignement bi-plurilingue de qualité au Sénégal : le cas de Vélingara

OUSMANE DIAO

*Enseignant-Chercheur de linguistique française, FLSH
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
ousmane12.diao@ucad.edu.sn*

Résumé

Cette étude de cas est une mise au point sur les dynamiques linguistiques dans un contexte multilingue et dans le cadre de la décentralisation. Elle présente le contexte de l'étude, puis révèle les tendances actuelles en matière de politiques et de pratiques linguistiques dans le département de Vélingara pour la mise en œuvre de l'enseignement bi-plurilingue dans le système éducatif sénégalais. Enfin, elle propose des perspectives quant aux langues locales à enseigner, en plus du français, au niveau de l'enseignement élémentaire dans cette zone du Fuladou.

Mots clés : Politiques linguistiques éducatives, enseignement bi-plurilingue, langues nationales / locales, langue de scolarisation, enseignement élémentaire.

Abstract

This study focuses on linguistic dynamics in a multilingual environment and in the context of decentralization. It also presents new trends regarding language policies and practices that are relevant for the implementation of bi-multilingual teaching in Velingara city and the Senegalese education system. Finally, this study offers perspectives on the local languages to be taught, along with French, at the level of elementary education in this area of Fuladou.

Keywords: Educational language policies, bi-plurilingual education, national/ local languages, language of education, elementary education.

Introduction

Cette étude entre dans le cadre général des politiques linguistiques que J. Dubois et *al.* (2002) définissent comme un « Ensemble de mesures et de projets ou de stratégies ayant pour but de régler le statut et la forme d'une ou de plusieurs langues ». (p.369). En effet, il est question d'un « ensemble de mesures et de projets ou stratégies » ayant pour but de régler le statut des langues nationales dans le système éducatif

sénégalais. De ce point de vue, l'étude s'inscrit plutôt dans le cadre précis des politiques linguistiques éducatives. « *La notion de politique linguistique éducative a été développée au cours des années 1990 et répandue au cours des années 2000. Elle couvre non seulement les politiques d'enseignements des langues et d'usage des langues dans les systèmes éducatifs, notamment étatiques et officiels, mais également l'ensemble de la problématique d'une éducation « civique » au plurilinguisme et à l'altérité linguistique* » (Beacco et Byram, 2003)⁹⁸. C'est dans ce sens que Calvet (1996) parle de « *la détermination des grands choix en matière de relation entre langues et société* » (p.3). Mais, l'originalité de l'étude se trouve aussi dans le fait que cette politique linguistique éducative est réfléchie dans le contexte d'une collectivité territoriale multilingue. Elle repose ainsi sur la nouvelle architecture administrative du Sénégal issue de l'acte III de la décentralisation qui consacre l'avènement des collectivités territoriales. En effet, il est clairement dit dans la loi d'orientation 91.22 du 16/02/1991 en son article 3 : « *L'éducation nationale est placée sous la responsabilité de l'État, qui garantit aux citoyens la réalité du droit à l'éducation par la mise en place d'un système de formation. Les collectivités locales et publiques contribuent à l'effort de l'État en matière d'éducation. L'initiative privée, individuelle ou collective, peut, dans les conditions définies par la loi, concourir à l'œuvre d'éducation et de formation. L'État est garant de la qualité de l'éducation et de la formation, ainsi que des titres décernés. Il contrôle les niveaux de l'éducation et de la formation* » (p 4.) Ainsi, depuis l'avènement de l'acte III de la décentralisation au Sénégal, plusieurs secteurs sont décentralisés telle que l'éducation. C'est fort de ce constat que nous pensons que la politique linguistique éducative sénégalaise doit être repensée en tenant compte surtout de la nouvelle situation administrative. Dans cette étude, nous nous intéressons au département de Vélingara qui est l'un des trois départements qui constituent la région de Kolda. L'état du Sénégal, dans sa volonté affirmée d'introduire les langues locales dans le système éducatif, quelles sont les langues nationales qui pourraient être enseignées dans cette collectivité territoriale, en plus du français ? Quel enseignement

⁹⁸ Cité par Bulot et Blanchet, p.76

bi-plurilingue dans cette partie sud du Sénégal ? Quelles sont les tendances issues des dernières enquêtes et de la cartographie linguistique établie par les autorités locales à savoir l'inspection d'Académie (IA) de Kolda et les inspections de l'éducation et de la formation (IEF) ? Quelles perspectives envisager à partir de ces nouvelles dynamiques linguistiques ? Notre objectif est de montrer les différentes tendances affichées, de les analyser pour enfin mieux envisager des perspectives dans le cadre de l'enseignement bi-plurilingue. Nous limitons notre étude au cycle élémentaire qui représente un échantillon de la région de Kolda. Et, la carte scolaire du dit département, c'est-à-dire l'ensemble des écoles de cette collectivité territoriale constitue notre corpus. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des données diverses issues des pratiques langagières, de l'usage des langues au niveau des radios communautaires, mais aussi des résultats de la cartographie récemment élaborée par l'inspection d'Académie de Kolda à travers le MOHEBS, (Modèle Harmonisé d'Enseignement Bilingue), le nouveau programme du Ministère de l'éducation Nationale du Sénégal et sa Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (Rapport, DALN, juin, 2022). Le croisement des différentes données nous permettra de faire une proposition didactique pour un enseignement bi-plurilingue de qualité.

1. Le contexte de l'étude

Dans le cadre de l'organisation administrative, Vélingara est l'un des trois départements qui constituent la région de Kolda qui composait avec la région de Ziguinchor, la région naturelle de la Casamance. Mais, depuis 2008, la région de Kolda voit ses limites réduites avec la création de la région de Sédhiou qui était un de ses trois départements. (Loi n° 2008-14 du 18 mars 2008). L'actuelle région de Kolda se situe en haute-Casamance. Elle est limitée au Nord par la Gambie, à l'Est par la région de Tambacounda, à l'Ouest par la région de Sédhiou et au Sud par la république de Guinée et la Guinée Bissau. La région de Kolda est composée des trois départements connus sous le sigle, KMV : Kolda département, Médina Yéro Foulah, Vélingara département. Le département de Vélingara qui est le cadre précis de l'étude est le plus vaste avec 40 % de la superficie régionale. Il est

composé de quatorze (14) communes dont Vélingara qui est la commune la plus importante. A l'image de la région de Kolda, le département de Vélingara fait lui aussi frontière avec la Gambie, située au nord, la région de Tambacounda, à l'Est, la Guinée Bissau et la république de Guinée au Sud. Ce qui explique d'ailleurs son dynamisme linguistique.

Du point de vue sociolinguistique, cette situation géographique fait de Vélingara un département multilingue mettant en contact plusieurs ethnies. Cependant, il faut souligner que c'est une population essentiellement constituée de l'ethnie peule, d'où l'autre appellation le « Fuladu » qui signifie littéralement : « chez les peuls ». 80 % de la population est peule et les 20 % restants sont représentées par les autres ethnies. A ce sujet, Diao (2022) explique :

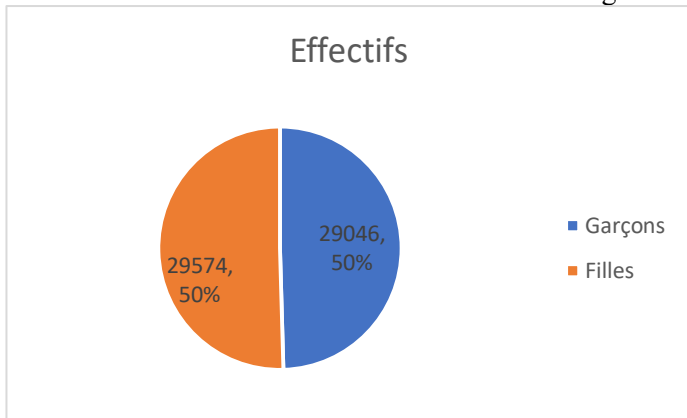
« Les ethnies présentes sont par ordre d'importance : le pular, le mandinka, le sooninké, le joola, le wolof, le bambara, le badiaranké, le balante, le sérère, le mankagne, le Kognadji et le bassari. Dans cette cartographie linguistique, sont localisées au Sud-Est du département : les badiarankés et les mandings ; au Centre-Ouest et à l'Est : les peuls ; au Nord, à la frontière avec la Gambie : les soninké et au centre : les wolofs et les diola » (p.186).

Au Sénégal, l'appareil judico - administratif au service des politiques linguistiques étatiques est au niveau central. Chaque région abrite une inspection d'académie (IA) ; et une inspection d'éducation et de la formation (IEF) est implantée dans chaque département. L'inspection d'éducation et de la formation du département de Vélingara se trouve dans la commune du même nom, Vélingara.

Concernant la carte scolaire, le bureau de planification de l'inspection de l'éducation et de la formation (IEF) de Vélingara précise que la situation des infrastructures scolaires représente en 2022 un total de 293 écoles élémentaires réparties dans les quatorze (14) communes qui composent le département. Toujours selon les données du bureau de planification pour les effectifs, on dénombre 58620 apprenants à l'école primaire publique soit un taux de scolarisation brut (TBS) de 96,6 %. Notons que dans la plupart des enquêtes élaborées, seules les écoles publiques sont prises en compte même si l'on sait qu'en plus

des écoles privées, les « daaras modernes » occupent aujourd’hui une place centrale dans le système éducatif sénégalais et recrutent un bon pourcentage d’enfants en âge d’aller à l’école. L’effectif de garçons s’élève à 29046, soit un taux brut de scolarisation (TBS) de 93,44 % contre 29574 filles soit un taux de scolarisation brut (TBS) de 99,02 %.

Situation des effectifs en 2022 à l’IEF de Vélingara



(Source : Bureau de planification IEF Vélingara 2022)

Ainsi se présente la carte scolaire du département de Vélingara avec un pourcentage sensiblement égal de garçons et de filles.

En didactique des langues, la description sociolinguistique et didactique du contexte de recherche caractérisé par un multilinguisme qui se traduit par un plurilinguisme des sujets, et l’existence d’un système éducatif décentralisé sont des facteurs déterminants dans l’élaboration d’une politique linguistique éducative.

2. Le cadre théorique et la situation didactique

Dans cette partie, il s’agit essentiellement de rappeler le cadre théorique dans lequel s’inscrit cette étude, qui est celui des politiques linguistiques éducatives. C’est le lieu également de préciser la situation didactique.

2.1. La politique linguistique

Cette étude s'inscrit dans le cadre général des politiques linguistiques au sens que lui donne Henri Boyer : « *La notion de politique linguistique, appliquée en général à l'action de l'Etat, désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet Etat en matière de langue(s) [...]* ». (Boyer, 2010, p.67). Cette définition de la notion de politique linguistique s'inscrit dans le cadre global des politiques publiques définies par l'état central sur la gouvernance des langues.

Pour sa part, Philippe Blanchet, dans sa tentative d'élaboration d'une typologie des politiques linguistiques et des situations didactiques, rappelle que plusieurs définitions de « *la constellation conceptuelle politique/planification/aménagement linguistiques et glottopolitique circulent* ». (Bulot et Blanchet, 2013, p.74). Pour l'auteur, ces notions ne sont pas des synonymes, mais que des rapports peuvent être établis entre elles. Pour distinguer politique linguistique de planification linguistique, Philippe Blanchet cite Calvet (1996, p.3) la politique linguistique est la « *détermination des grands choix en matière de relations entre langues et société* » et sa « *mise en pratique* » est « *la planification* ». Abordant la notion d'aménagement linguistique, Philippe Blanchet rejoint Robillard (1997) qu'il cite également :

« Pour certains auteurs, politique linguistique est synonyme d'aménagement linguistique. Il semble utile de spécifier ce terme pour désigner la phase d'une opération d'aménagement linguistique la plus abstraite, consistant en la formulation d'objectifs » dans (Bulot, T, Blanchet, P, 2013 : 75).

Dès lors, on peut remarquer avec Blanchet et Bulot (2013 : 75) qu'aménagement devient un terme générique, un hyperonyme dont la relation d'inclusion établit une hiérarchie entre politique linguistique, planification linguistique et aménagement linguistique. Ainsi, on conviendra aussi avec Robillard que « *l'aménagement linguistique est une forme consciente, scientifiées et professionnalisée des interventions visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut et leur corpus.* » (Robillard, 1997, p.36). Pour expliciter la notion de glottopolitique, Bulot et Blanchet (2013) précisent qu'il s'agit de « *l'ensemble des interventions, y compris donc celles in vivo plus spontanées et inconscientes et attestées depuis toujours* (Calvet,

1996 :3 ; Robillard, 1997 :36), est désigné par Robillard sous le terme *action linguistique* (1997 : 20). C'est cet ensemble que vise la notion de *glottopolitique* » (p.75). En effet, il s'agit dans cette étude d'une action linguistique compte tenu de la nature des différentes données analysées et de l'objectif visé. Par ailleurs, il faut ajouter que :

« Au-delà de sa diffusion dans une ou plusieurs sociétés, ou sphères de cette ou ces société(s), par les politiques linguistiques et les comportements glottopolitiques des acteurs, une langue peut souvent faire l'objet d'une forme de diffusion spécifique par les systèmes éducatifs » (Bulot et Blanchet, 2013, p.80).

C'est ce qui fait la spécificité de cette étude qui s'inscrit dans le cadre particulier des politiques linguistiques éducatives. L'objectif est d'aménager les langues pour une mise en œuvre d'un enseignement bi-plurilingue de qualité dans un contexte multilingue. C'est aussi une action linguistique compte tenu des différentes données mobilisées et de la méthode adoptée. Car, comme le dit Philippe Blanchet (2016) « *Une politique linguistique est aussi et avant tout une action d'organisation de la pluralité linguistique, qu'il s'agisse de la contrôler, de la réduire, de la promouvoir, de la développer* » (FIPF, 2016, p.5-6). Ainsi, l'étude relève des politiques linguistiques éducatives et concerne l'élaboration et la réorganisation de l'enseignement des langues dans le système éducatif sénégalais qui est l'un des principes généraux de l'éducation nationale.

A cet effet, l'article 6 de la Loi no 91-22 du 16 février 1991 d'orientation de l'Éducation nationale, modifiée, Titre II : principes généraux de l'éducation nationale, dit :

« L'Éducation nationale est sénégalaise et africaine développant l'enseignement des langues nationales, instruments privilégiés pour donner aux enseignés un contact vivant avec leur culture et les enraceriner dans leur histoire, elle forme un Sénégalais conscient de son appartenance et de son identité. Dispensant une connaissance approfondie de l'histoire et des cultures africaines, dont elle met en valeur toutes les richesses et tous les apports du patrimoine universel, l'Éducation nationale souligne les solidarités du continent et

cultive le sens de l'unité africaine. L'Éducation nationale reflète également l'appartenance du Sénégal à la communauté de culture des pays francophones, en même temps qu'elle est ouverte sur les valeurs de civilisation universelle et qu'elle s'inscrit dans les grands courants du monde contemporain : par-là, elle développe l'esprit de coopération et de paix entre les hommes » (p5.)

Il apparait donc clairement que la constitution du Sénégal inscrit au cœur des politiques linguistiques éducatives l'enseignement des langues nationales. Même si cette volonté politique s'est jusque-là traduite par une série d'expérimentations en matière de didactique des langues. Aujourd'hui encore, dans un contexte de multilinguisme exacerbé, la prise en compte des langues nationales dans les nouvelles politiques linguistiques éducatives se pose.

2.2. La situation didactique

Au Sénégal, la mise en œuvre de l'enseignement bi-plurilingue bute sur un certain nombre d'obstacles dont le principal est lié au statut des langues en présence. En effet, l'Article premier, de la constitution du Sénégal, Titre premier dit clairement : « *La langue officielle de la république du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le Joola, le Mandinka, le Pulaar, le Seereer, le Sooninké, le Wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée* ». (p.2.)

Ainsi, le français, langue officielle du pays est la principale langue de scolarisation. De l'élémentaire au supérieur, le français, langue seconde y est à la fois médium et matière d'enseignement. Dans l'enseignement élémentaire public, aucune autre langue étrangère n'y est enseignée en dehors de l'arabe qui est proposé dans certaines écoles, notamment celles qui détiennent le cycle complet, en raison d'une (1) heure par semaine et par niveau. La situation de la didactique des langues à l'école élémentaire publique peut être représentée comme suit :

- le français, langue officielle est la langue de scolarisation, et de communication internationale,
- les langues nationales : sont toujours en phase d'expérimentation dans certaines écoles,

- l'arabe est la seule langue étrangère enseignée dans certaines écoles.

Ce qui fait qu'au Sénégal, nous avons un bilinguisme français/langue(s) nationale(s). Cependant, compte tenu des diverses situations sociolinguistiques du pays, quelles langues enseigner en plus du français ? Quels critères permettent de les identifier, de les organiser ? A quel niveau faut-il les enseigner ? Quelle didactique des langues ? Qu'en est-il des autres langues non codifiées présentes sur le territoire ? Cette situation explique aussi la méthode choisie. Cependant, les politiques ne se limitent pas à la gestion de la diversité des langues, mais, elles adoptent le plurilinguisme comme finalité.

En effet, du point de vue didactique, le plurilinguisme et l'éducation plurilingue n'ont pas pour vocation l'enseignement simultané de plusieurs langues ou la comparaison des langues. Il s'agit plutôt d'installer une compétence plurilingue et pluriculturelle que Jean-Claude Beacco et al. (2007), suivant le cadre européen commun de référence pour les langues, définissent comme : « *la compétence à communiquer langagièrement et à interagir culturellement d'un acteur social qui possède, à des degrés divers, la maîtrise de plusieurs langues et l'expérience de plusieurs cultures* » (Beacco et.al 2007, p.10). C'est dans ce sens d'ailleurs que Philippe Blanchet (2016) parle de « *développer* » la pluralité linguistique. C'est aussi tout le sens de l'article 6, Titre II de la loi d'orientation modifiée qui rappelle que l'éducation nationale « *... développe l'esprit de coopération et de paix entre les hommes* » (p.5).

Ainsi, comme le soulignent Beacco et.al (2007), « *la finalité d'une éducation plurilingue est de développer la compétence linguistique et la sensibilité de la diversité linguistique, et non l'enseignement d'un grand nombre de langues* » (p.10). D'où la nécessité de les organiser suivant différents critères : sociolinguistiques, sociodidactiques entre autres.

3. Le cadre méthodologique

Du point de vue méthodologique, trois facteurs ont été pris en compte : les enquêtes récemment réalisées par les autorités étatiques, le paysage

linguistique et l'usage des langues dans les médias. Ainsi, trois types de données relevant d'espaces non scolaires (types 1 et 2) et scolaires (type 3) ont été exploités et analysés.

Le type 1 : ce sont les données issues des séances d'observations. Du point de vue des pratiques linguistiques, des séances d'observations ont été menées sur différents lieux publics en dehors des écoles publiques, principalement : les marchés, les stades, les « daaras traditionnels » les structures sanitaires, les gares routières. Il s'agit de données récentes que nous avons collectées durant la période des vacances de 2022 à travers tout le département. La grille d'observation comporte les colonnes suivantes : la colonne identification des interactants, la colonne contexte qui détermine les circonstances, la colonne sujet de conversation qui précise le thème, la colonne langues, et la colonne commentaire.

Le type 2 : regroupe les données issues des grilles de programmes des radios communautaires. En effet, pour déterminer la place des langues dans les radios communautaires, nous avons confronté les différentes grilles de programmes des différentes radios de la collectivité territoriale. Ces programmes couvrent toute l'année 2022.

L'exploitation des deux grilles de ces deux types de données permet de relever le dynamisme linguistique dans l'espace non scolaire.

Le type 3 : concerne les données issues de la cartographie linguistique récemment réalisée par l'inspection de l'éducation et de la formation (IEF) de Vélingara dans le cadre de la mise en œuvre du MOHEBS. En effet, pour mieux préparer l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, des cartographies ont été élaborées à l'échelle nationale pour servir de guide pour le choix des langues nationales à intégrer dans le système éducatif.

Les types 1 et 2 partent de la réalité sur le terrain pour montrer les tendances, c'est-à-dire que toutes les langues en présence sont concernées. Alors que pour établir la cartographie linguistique du département de Vélingara, les coordonnateurs ont proposé les six premières langues nationales codifiées. Ce qui explique d'ailleurs le choix de la notion utilisée : celle de langue locale au lieu de langue nationale. Car, il faut le préciser, au Sénégal, ont statut de langues

nationales, seules les langues jusque-là codifiées, c'est-à dire qui ont un alphabet et une écriture. Ainsi, nous avons choisi d'opérer avec la notion de langue locale pour prendre en compte toutes les langues en présence. La notion de langue du milieu renvoie à la langue de l'environnement, du terroir.

Ainsi, nous estimons que l'élaboration d'une politique linguistique doit tenir compte de l'environnement linguistique dans lequel elle va s'insérer, mais aussi des besoins actuels et futurs. Les choix doivent être éclairés par des données issues d'enquêtes de nature sociolinguistique et sociodidactique.

Le croisement de toutes ces données nous permet de relever des tendances significatives et d'envisager de bonnes perspectives.

4. Les tendances affichées

Nous présentons les résultats par types de données suivant les deux milieux scolaire et non scolaire.

Les données issues des milieux non scolaires : le type 1 et le type 2

Pour le type 1, l'exploitation de la grille d'observation montre que les principales langues véhiculaires du département de Vélingara sont respectivement le puular, le wolof et le mandinka :

Le puular constitue sans doute la première langue véhiculaire aussi bien dans la commune de Vélingara que dans les communes rurales. Dans les différents endroits où nous avons effectué des observations, quel que soit le thème abordé, les locuteurs s'expriment très majoritairement en puular. En effet, le puular est la langue de la communication inter-ethnique. Au marché par exemple, où une bonne partie des commerçants est wolof, a recours à la langue puular pour communiquer avec les clients. Un client manding qui ne comprend pas la langue wolof et qui s'adresse à un commerçant qui, lui, est wolof ou wolofophone s'exprime naturellement en puular. Ainsi, deux locuteurs d'ethnies différentes qui sont autres que le puular font recours au puular pour communiquer entre eux, ce, quel que soit

leur niveau de compréhension de la langue puular même s'il arrive quelquefois de noter une alternance codique ou des emprunts.

Le wolof arrive en deuxième position comme langue véhiculaire dans les pratiques linguistiques, notamment dans les marchés, les gares routières et les hôpitaux. Plusieurs raisons justifient cela. Dans les marchés par exemple, les commerçants tentent le plus souvent de s'exprimer en wolof en s'adressant à leurs clients. Dans ces situations de communication, on remarque le plus souvent que chez les jeunes, garçons et filles, la communication se poursuit parfois en wolof. Dans les interactions :

Un locuteur x (commerçant) s'adresse à un client en wolof qui est le plus souvent sa (L1).

Le client y (jeune) répond en wolof, avant de continuer quelquefois en puular.

Dans les structures sanitaires comme dans les gares routières, le wolof est largement utilisé. Ceci s'explique par le fait que beaucoup de fonctionnaires, de spécialistes et autres techniciens ne sont pas puularophones et ne sont là généralement que pour des raisons professionnelles. En lieu et place du français, ils s'expriment en wolof pour des raisons d'intercompréhension. Beaucoup de chauffeurs également qui viennent, soit de la moyenne ou de la basse Casamance, soit du nord s'expriment en général dans la langue wolof pour la communication interethnique. Aussi, dans le domaine des représentations, le wolof est associé le plus souvent, surtout chez les jeunes, à l'émancipation, à l'ouverture, et à l'identité nationale. En effet, parler la langue wolof est un critère d'émancipation mais aussi d'ouverture dans la mesure où beaucoup de jeunes ne maîtrisant pas le wolof ont tendance à faire recours à la langue du milieu, le puular. Aussi, parler wolof est perçu comme un critère identitaire compte tenu de son statut de première langue véhiculaire à l'échelle nationale. On entend le plus souvent les commerçants dire par exemple, en s'adressant à un client qui ne répond pas en wolof : « xanaa doo sénégalé ? ». Littéralement, n'êtes-vous pas sénégalais ? Comme pour dire que tout sénégalais doit comprendre le wolof.

La troisième langue véhiculaire est le mandinka. La population mandingue du département de Vélingara est assez importante. En dehors du puular, l'ethnie majoritairement représentée est le mandinka. Les populations peules et mandingues sont les deux peuplements du Fouladou liés par des liens séculaires. L'importance de l'ethnie mandingue est aussi liée à la situation géographique du département de Vélingara qui fait frontière avec la Gambie et la région de Tambacounda où vit une forte communauté mandingue. Dans certaines communes du département, le mandinka constitue la deuxième langue véhiculaire comme c'est le cas dans les communes de Kandia, de Diaobé-Kabendou, de Saré Coly et de Paroumba. Aussi, d'autres populations comme les Sooninkés, les bambaras, les balants...utilisent entre eux du mandinka pour la communication interethnique. Cela s'explique peut-être par la proximité et la parenté entre ces langues. Tout cela fait qu'en termes de pratiques linguistiques, le mandinka est aussi une langue véhiculaire à côté du puular et du wolof dans le département de Vélingara.

Les autres langues qui existent dans le département, dans le domaine des pratiques langagières, se limitent généralement au cadre familial. De ce point de vue certaines d'entre elles se trouvent menacées au sein du département, c'est le cas du Bassari et du Badiaranké (kanjad).

En ce qui concerne le type 2, les données issues de l'exploitation des enquêtes à travers les radios communautaires, les tendances se présentent comme suit :

Le puular est la principale langue de la radio. L'information locale (journal, avis et communiqués) est donnée en langue puular. Aux grandes éditions, seul le puular est utilisé en plus du français, langue officielle du Sénégal.

Le wolof est la deuxième langue de la radio du fait que beaucoup d'émissions liées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, à l'agriculture...se font aussi en wolof en plus du français.

Les autres langues (mandinka, séreer, diola) que l'on rencontre dans le département se manifestent à travers les émissions culturelles.

Ainsi, dans le domaine des pratiques linguistiques en situation non scolaire, le puular apparaît comme la première langue véhiculaire suivi du wolof et du mandinka. Il faut noter que pour l'usage des langues à la radio, le français concurrence fortement le wolof et devance le mandinka qui est seulement utilisé dans les émissions culturelles.

Les données issues de la commande institutionnelle :

Il s'agit des tendances du type 3. Ces données sont issues d'une méthode mixte qui procède par croisement de données relevant de l'espace scolaire fournies par ses acteurs et celles provenant de l'espace non scolaire par la consultation communautaire. En effet, différents outils ont été utilisés dans cette enquête. Ces outils sont présentés à la page cinq (5) du rapport :

« L'outil de synthèse de la consultation communautaire, la grille d'observation des pratiques de langues chez les élèves, le questionnaire directeur et le questionnaire enseignant. En outre, un guide a été mis à la disposition des 82 enquêteurs formés pour une administration correcte des outils » (Rapport, DALN, juin 2022, p.21).

Ainsi, cette méthode mixte, qui a permis de collecter les données, a eu comme cibles : la communauté, les élèves, les directeurs et les enseignants qui constituent les différents acteurs de l'école. Aussi, comme précisé à la page (p.25) du Rapport, des critères choisis et bien hiérarchisés ont permis de dégager des tendances :

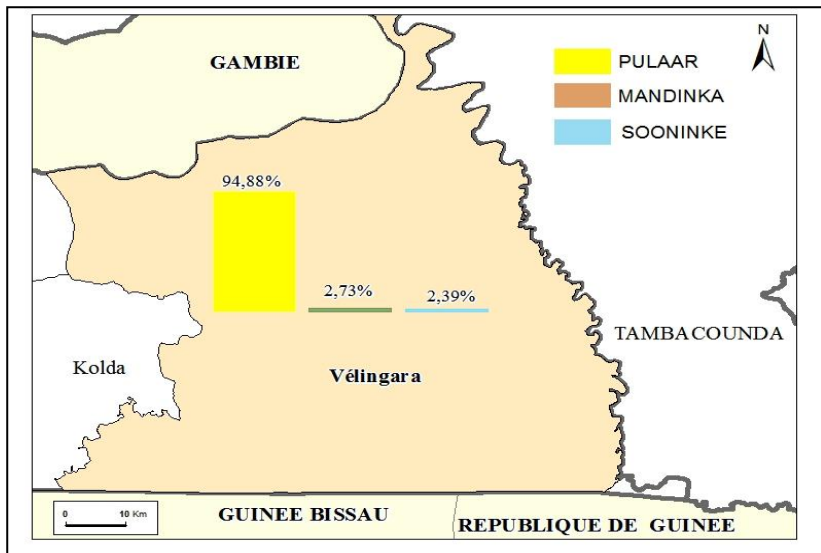
« Le choix d'une langue pour une école relève principalement de la responsabilité des acteurs à la base. L'analyse des résultats pour le choix d'une langue repose sur l'exploitation des données issues des outils (rapport de consultation, grille d'observation et questionnaires). Ainsi, la langue retenue résulte de la triangulation des informations recueillies. Il s'agit de croiser la langue choisie par la communauté à celle parlée par la majorité des groupes d'élèves et à celles proposées par le directeur de l'école et par les enseignants. » (Rapport, DALN, juin, 2022, p.25).

Ces critères sont également bien hiérarchisés suivant leur prépondérance :

« La hiérarchisation porte sur les quatre (4) critères retenus correspondant aux quatre (4) outils convoqués. Le critère prépondérant reste le choix de la communauté, suivi des résultats issus de l’observation des pratiques de langues chez les élèves, du choix du directeur de l’école et du choix des enseignants. Les deux premiers critères restent essentiels pour le choix. Le choix des enseignants ne sera convoqué que lorsque les trois premiers critères n’ont pas permis d’opérer un choix. » (Rapport, DALN, juin, 2022, p.25).

Voici comment se présentent les tendances :

Carte 1 : Configuration du choix des langues d’enseignement dans l’IEF de Vélingara



(Rapport, DALN, juin, 2022 p. 39)

Dans l’IEF de Vélingara, la population a choisi le pulaar, le mandinka et le sooninke comme langues d’enseignement apprentissage dans les 293 écoles que compte la circonscription de Vélingara (278 écoles

pour le pulaar soit 94,88%, 8 écoles pour le Mandinka soit 2,73% et 7 écoles pour le Sooninke soit 2,39%). Le wolof, le seereer et le Joola n'ont pas été choisis dans les écoles de l'IEF de Vélingara.

Ainsi, différentes tendances se sont dégagées sur l'ensemble de notre corpus d'analyse et qui nous ont permis de dégager des perspectives pour une mise en œuvre harmonieuse de l'enseignement bi-plurilingue dans cette zone du Fuladu.

Pour le premier type de données, c'est-à-dire la grille d'observation les tendances sont les suivantes : le puular, le wolof et le mandinka sont les trois langues véhiculaires du département.

Le deuxième type de données, celles issues de l'exploitation des grilles de programmes des radios communautaires, affiche les tendances suivantes : le puular, le wolof et le français sont les langues de la radio communautaire.

Et le troisième et dernier type de données issues du rapport donne les résultats suivants : le puular, le mandinka et le sooninké sont les langues nationales qui sont choisies dans le cadre de l'enseignement bilingue pour le département de Vélingara.

Sur l'ensemble des données sociolinguistiques issues de l'espace non scolaire qui réunit les données des types 1 et 2 et une partie des données du type 3 celles de la consultation communautaire, les tendances peuvent se résumer ainsi : le puular, le mandika, le wolof, le français et le sooninké sont les langues majoritaires. On voit que dans certains domaines comme celui des médias et dans certaines circonstances, le français concurrence certaines langues nationales. La situation sociodidactique présente les tendances suivantes : le puular, le manding et le sooninké sont choisies parmi les langues nationales.

Quand on croise les deux types de données, on remarque le dynamisme du wolof et l'absence du sooninké dans les espaces non scolaires. Inversement, on note l'absence du wolof malgré son dynamisme sociolinguistique dans le domaine sociodidactique et la présence du sooninké quasiment absent dans le domaine des pratiques langagières. Compte tenu des différentes tendances. Quel modèle d'enseignement bi-plurilingue peut-on proposer dans ce cas ?

5. Des propositions pour un enseignement bi-plurilingue de qualité

L'analyse et le croisement des différentes tendances nous conduisent à faire des remarques et à formuler des propositions. D'abord les constats :

5.1. Les constats

La première remarque c'est que certaines langues qui ne font pas partie des six langues nationales proposées par les autorités sont retenues parmi les langues à enseigner comme c'est le cas dans certaines écoles de la commune de Paroumba où aucune de ces six langues n'est proposée. Le Kanjad qui est la langue du milieu, de la localité a été proposé à l'enseignement.

La deuxième remarque est que malgré son statut de langue véhiculaire et de langue de la radio, le wolof n'est proposé dans aucune école.

La troisième remarque est le cas du sooninké qui est proposé dans le troisième type alors que dans la pratique, type 1 et type 2, cette langue ne figure pas parmi les langues véhiculaires.

La quatrième remarque c'est l'absence du joola parmi les langues proposées dans le type 3 alors qu'en termes d'ethnies, la population diola est importante et avoisine même celle des sooninkés. Il faut rappeler que les joola, contrairement à certaines communautés comme la communauté seereer n'ont pas la même occupation de l'espace. Ils occupent l'habitat de manière dispersée, généralement, ils habitent à la périphérie. Cette dispersion fait que malgré leur représentativité, leur présence ne se fait pas suffisamment sentir pour que soient installées des écoles là où ils habitent majoritairement.

Ces quelques remarques notées entre pratiques et politiques linguistiques nous incitent à faire des propositions qui s'appuient sur le croisement des différents types de données pour la mise en œuvre d'un enseignement bi-plurilingue susceptible de former un citoyen enraciné et ouvert.

5.2. Les offres didactiques bilingues

Ainsi, pour les propositions concernant l'IEF de Vélingara, nous préférons parler dans cette contribution de langue(s) obligatoire(s) (L1) et de langue(s) optionnelle(s) (L2, L3...Ln). Nous proposons

trois schémas compte tenu de la situation sociolinguistique et didactique.

Schéma 1 : français/ puular

Le premier schéma montre que le puular est proposé dans l'enseignement bilingue dans le département de Vélingara. Il constitue la L1 qui est à comprendre dans le sens de *première langue véhiculaire* du département. On aura donc un enseignement bilingue : français/ puular.

Schéma 2 : français/ langues locales (L1 obligatoire, L2 optionnelle, L3 obligatoire en fin de cycle)

Le deuxième schéma permet de montrer que le puular, étant la première langue véhiculaire et avec un pourcentage élevé dans les différentes tendances, doit être proposé et enseigné comme une langue obligatoire (L1) à l'échelle départementale. Et les autres langues locales sont proposées en option (L2). Et le wolof est proposé comme langue obligatoire (L3) en fin de cycle (CM2). Cette proposition didactique s'explique par le fait que l'apprenant, qui termine son cycle élémentaire, est appelé à évoluer dans un cadre plus vaste qui dépasse sa communauté linguistique. Le wolof lui permet cette ouverture en tant que première langue véhiculaire du Sénégal et langue de communication interethniques. On aura dans ce cas un enseignement bi-plurilingue : français/ langues locales avec L1 puular, L2 langue du milieu, L3 wolof.

Schéma 3 : français/ langues locales (L1 et L2 obligatoires et L3 obligatoire en fin de cycle).

Le troisième schéma autorise à penser que le puular et la langue du milieu, c'est-à-dire la première langue véhiculaire de la localité, sont des langues obligatoires respectivement (L1 et L2). Le wolof est proposé comme langue obligatoire en fin de cycle (CM2). Ce qui se résume à un enseignement bi-plurilingue : français/ langues locales où la L1 et la L2 sont obligatoires et la L3 obligatoire en fin de cycle.

Le choix du puular comme seule langue locale d'enseignement peut être la première option pour une mise en œuvre progressive et moins coûteuse dans la mise en œuvre de l'enseignement bi-plurilingue à Vélingara. Le choix du puular dans les deux autres schémas comme une langue obligatoire se justifie par son statut de première langue

véhiculaire. Proposer les autres langues comme des options s'explique par le fait que chaque zone choisit généralement la langue du milieu, comme c'est le cas du sooninké. Et le statut du wolof comme langue obligatoire en fin de cycle entre dans les objectifs de l'enseignement qui sont, entre autres, la formation d'un citoyen enraciné et ouvert. Aussi, l'apprenant qui termine son cycle est orienté dans les zones urbaines ou semi-urbaines où le wolof est l'une des langues véhiculaires. Cette situation d'enseignement bi-plurilingue français / langue (s) nationale (s) propose de :

- maintenir le français comme langue de scolarisation et de communication internationale,
- promouvoir les L1, L2, L3 dans le système éducatif.

Dans ces différents schémas, l'arabe peut être maintenu en raison d'une heure par semaine et par niveau.

Conclusion

En somme, cette étude de cas est une contribution sur les politiques linguistiques éducatives dans un contexte multilingue et dans le cadre de la décentralisation au Sénégal. Après avoir présenté la situation sociolinguistique du contexte de l'étude, elle définit le cadre théorique ainsi que les notions qui l'éclairent avant d'annoncer la méthodologie déployée. Cette démarche aboutit à une mise au point sur les dynamiques linguistiques des langues locales dans le département de Vélingara. Ensuite, elle relève, dans cette zone du Fuladu, les tendances actuelles issues des dernières enquêtes en matière de politiques et de pratiques linguistiques pour la mise en œuvre de l'enseignement bi-plurilingue dans le système éducatif sénégalais. Elle propose enfin des modèles pour la didactique des langues et des schémas quant aux langues à enseigner au niveau de l'enseignement élémentaire dans cette localité du Sénégal. Des modèles qui tiennent compte des profils d'entrée et de sortie des apprenants pour en faire de bons citoyens enracinés et ouverts au monde. L'étude se limite à faire des propositions sur les choix à opérer parmi les langues locales à enseigner, en plus de la langue de scolarisation, le français. La reproduction de cette étude de cas dans les quatorze régions que

compte le Sénégal, permettra de mettre en œuvre un enseignement bilingue de qualité et de définir une politique linguistique éducative harmonieuse en matière de didactique des langues.

Références bibliographiques

Blanchet Philippe et Boulot Thiery (Dir.) (2013), *Une introduction à la sociolinguistique : pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde*, Editions des archives contemporaines, pp.166, 2013, consulté le 15 décembre 2022. hal-01436656.

Boyer Henry (2010), « Les politiques linguistiques », *Mots, les langages du politique*, [En ligne], mis en ligne le 06 novembre, consulté le 10 juin 2021. URL : [http://journals, opedit.org/mots/](http://journals.opedit.org/mots/) 1991.

Calvet Louis- Jean. (1996), *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.

Conseil de l'Europe (2007), *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, [En ligne], consulté le 20 novembre 2022. URL : <https://rm.coe.int/16802fc3ab>.

Constitution du Sénégal de 2001, [En ligne], consulté le 17 octobre 2022. URL : <https://www.sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/loi-ndeg-2001-03-du-22-janvier-2001-portant-constitution-modifiee>.

Diao Ousmane (2022), « Langues et développement : le rôle des radios communautaires ». In *Voix africaines, voies émergentes, (pp184-194.)*, Paris, EAC.

Dubois Jean et al. (2002). *Dictionnaire de linguistique*, Larousse.

Fédération internationale des professeurs de français, (fipf) (2016), « Politique linguistique et enseignement apprentissage du français : Quelles perspectives pour la pluralité linguistique » *Dialogues et cultures*, n° 62, EMG Editions, Louvain-la- Neuve.

IEF Vélingara (2022), Situation des structures en 2022, Bureau de planification.

IEF Vélingara, Ministère de l'éducation nationale (juin 2022), « Rapport de cartographie linguistique de l'académie de Kolda », Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN).